

N° de résolution  
ou annotation



Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD

**Procès-verbal** de la séance **extraordinaire** du conseil municipal de Saint-Louis-de-Blandford tenue le **13 mars 2019**, à 19h00, à la salle du conseil située au 80, rue Principale, à Saint-Louis-de-Blandford.

Monsieur le maire, Gilles Marchand, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

Siège # 1 M. Jean-François Desrosiers

Siège # 3 Mme Sylvie Gélinas

Siège # 6 Mme Patricia Hamel (arrivée à 19h28)

Siège # 4 M. Nicolas Dufresne

Siège # 2 M. Marc Bédard, était absent de cette séance.

Siège # 5 M Mathieu Malenfant, était absent de cette séance.

Mme Julie Galarneau, directrice générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

### **1. Ouverture de la séance**

Le maire, M. Gilles Marchand, constate le quorum à 19h00 et déclare la séance ouverte.

## **Ordre du jour**

**13 mars 2019**

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Dépôt des états financiers 2018 ;
4. Période de questions ;
5. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.

**(2019-02-023)**

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par la conseillère Mme Sylvie Gélinas, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

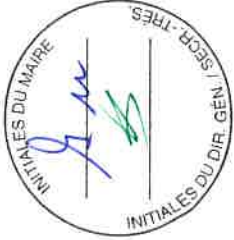
**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**DP-(2019-03-024)**

### **3. Dépôt des états financiers 2018**

Monsieur Danny Coderre, de la firme comptable FBL, commente et explique les états financiers en date du 31 décembre 2018.

La directrice générale dépose au conseil les états financiers en date du 31 décembre 2018, tel qu'accepté par la secrétaire-trésorière ainsi que le rapport du vérificateur.



## Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

### 4. Période de questions

N° de résolution  
ou annotation


M. Gilles Marchand, maire, invite les citoyens présents dans la salle à poser leur question conformément au règlement de la municipalité.

### 5. Levée de l'assemblée

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés ;

Il est proposé par le conseiller M. Nicolas Dufresne, de lever l'assemblée à **19 heures et 26 minutes.**

  
Gilles Marchand  
Maire

  
Julie Galarneau  
Directrice générale

Le maire, M. Gilles Marchand, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.